

Si la ZAC s'éternisait...



Les débats ont été orchestrés par le président de la communauté de communes de Vallet, Pierre-André Perrouin (centre droit). Photo archives PO-FT

Le projet « privé » de ZAC du Brochet reste sous contrôle de la communauté de communes. Recours attendus.

La responsabilité sera publique. Consacrée mercredi à la ZAC du Brochet, la séance publique du conseil communautaire a été expédiée en 40 minutes. Après, ce fut à huis clos (lire ci-dessous). L'unique question visait à désigner la communauté de communes comme bénéficiaire des arrêtés de déclaration d'utilité publique (expropriation) et de cessibilité. Ce fut approuvé à l'unanimité. La collectivité assumera la maîtrise du projet de centre commercial « de 17, 5 hectares » jusqu'au moment de céder le foncier à l'aménageur, la SNC le Brochet. Les enquêtes publiques s'étaient déroulées du 5 octobre au 6 no-

vembre 2015. Et le commissaire enquêteur avait émis un avis favorable.

La maîtrise sera publique jusqu'à la vente à la SNC qui aménagera la ZAC

À Nicole Lacoste (divers gauche), qui s'étonnait que la préfecture demande une maîtrise publique, le président de l'intercommunalité, Pierre-André Perrouin

(centre droit), a répondu : « On peut penser qu'il y aura des recours... » L'ex-maire de Vallet, ainsi que Jean Teurnier (divers gauche), l'ont interrogé sur le délai entre compromis de vente et cession, et sur le portage du dossier après la fusion avec Loire-Divatte. « Il y aura une reprise du portage du dossier après la fusion », a précisé Pierre-André Perrouin. Et « le compromis de vote sera signé le jour où on aura la certitude que les choses se

feront... Je pense que c'est totalement sécurisé, la DUP n'est que l'ultime solution, il y aura ensuite d'autres négociations avec les propriétaires. » Pour René Baron (PS), « si le dossier est bien ficelé avec l'aménageur, pour la collectivité il n'y a aucun risque. » La question a été approuvée à l'unanimité.

À l'issue du conseil, le chausseur Philippe Surzur a indiqué que sa pétition contre « ce projet privé » de transfert du centre commercial a recueilli 135 signatures de commerçants et 520 observations. Les opposants, réunis autour de la famille Fleurance, ont « deux mois pour faire appel : si ce n'est pas nous qui faisons appel, la grande distribution le fera. » Le commerçant et le propriétaire ont lancé l'association Laissez-nous vivre un peu. Ça pourrait s'éterniser.

On parle fusion... sans la presse

Tractations. Nicole Lacoste (divers gauche) a interrogé Pierre-André Perrouin (centre droit) sur la fusion avec Loire-Divatte : « Est-ce que toutes les hypothèses ont été étudiées avant le 16 juin ? » À cette date, les onze conseils municipaux décideront ou non de fusionner, après que, le 15, les deux communautés de communes auront donné leur avis. Nicole Lacoste veut connaître le nombre d'élus de l'assemblée, 38 plus 1, 38 plus 10 % ou 38 plus 25 % ? La réponse a été étudiée après que Pierre-André Perrouin demandé au public et à la presse de quitter la salle.